

## Procès verbal

Le vendredi 14 février 2025 à , l'assemblée, régulièrement convoquée le 07 février 2025, s'est réunie sous la présidence de François BARRIERE.

Secrétaire de la séance : Christelle LHOUMEAU

**Présents** : Marie ALASTOR LOUDIERE, François BARRIERE, Didier BOISSIE, Gilbert COUDON, Julien COUDON, Octave Axel DALLEAU GLEYAL, Maryline FEL, Nelly JACQUET, Stéphane LACOSTE, Guy LECLERCQ, Christelle LHOUMEAU, Maryse TARRIE CIPIERE, Benoit TREMOLIERES, Chantal VIGIER

**Représentés** : Stéphanie BRUEL représentée par Maryse TARRIE CIPIERE, Stéphanie FOURCADE représentée par Stéphane LACOSTE

**Absents et excusés** : Cédric MERLE

### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 Décembre 2024
- Délibération autorisant Monsieur Le Maire à signer la convention SAGEA (ex MAGE)
- Complémentaire Santé
- Cantal tour Pédestre
- Terrains communaux
- École
- Délibération pour les subventions aux associations 2025
- Travaux : voirie, bâtiments, panneaux photovoltaïques, PADEL
- Préparation Budget : Projets 2025
- Questions Diverses

### Délibérations du conseil :

#### Approbation du procès verbal du 20 Décembre 2024 -N° DE 2025 001

Monsieur Le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 Décembre 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 Décembre 2024

#### Délibération autorisant Monsieur Le Maire à signer la convention avec SAGEA -N° DE 2025 002

Monsieur Le Maire explique qu'en application des articles R 3232-1-1 à R. 3232-1-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis 2010, le Conseil départemental exerce sa compétence d'Assistance Technique (AT) dans le domaine de l'alimentation en eau potable ou de l'assainissement au bénéfice des collectivités du Cantal, à travers le Service d'Assistance à la Gestion de l'Eau et de l'Assainissement (SAGEA – ex MAGE). Ces missions sont mises en œuvre dans le cadre une convention signée avec chacune des collectivités éligibles, précisant le contenu et les modalités des interventions d'assistance proposées.

La dernière convention d'assistance technique signée est arrivée à échéance fin 2024.

Il est proposé de poursuivre cette collaboration en signant une nouvelle convention (similaire à la précédente) pour deux ans supplémentaires (années 2025-2026).

Ce nouveau contrat permettra de poursuivre l'accompagnement technique apporté par le SAGEA jusqu'à la fin du mandat municipal en cours, en tenant compte du contexte de structuration des compétences Eau Potable et Assainissement, et de manière à garantir une forme de continuité des actions proposées. Cet accompagnement reste gratuit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** ce projet de convention avec le Conseil départemental du Cantal
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention

### Cantal Tour Pédestre

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée que l'association Tour Cantal Pédestre sollicite à nouveau la commune pour accueillir l'évènement en juillet ou Août 2025. L'association « Vivre en Châtaigneraie » propose d'aider la commune pour ouvrir les chemins qu'emprunteront les randonneurs. Le Conseil municipal donne son accord.

### Terrains communaux

Monsieur Le Maire informe que les Maraîchers Monsieur Gary NEYRET et Madame Morgane VIDALENC ont cessé leur activité et ont résilié le bail. Une partie de la parcelle D924 restera à la commune pour faire office de parking. Du côté de la salle du lien social, une haie sera plantée tout en gardant de l'espace autour de la salle. Il est demandé aux élus agriculteurs de voir les solutions possibles pour mettre à disposition les surfaces restantes.

### Ecole

Monsieur Guy LECLERCQ rapporte à l'assemblée les différentes réunions (au nombre de 3) qu'il y a eu sur le projet de regroupement du RET SAINT-CONSTANT-FOURNOULES/SAINT-SANTIN DE MAURS/MONTMURAT/LE TRIOULOU et le RPI SAINT-SANTIN/SAINT-PARTHEM. Mercredi 12 Février 2025 les élus se sont réunis pour visiter les 4 écoles concernées (Tout d'abord Saint-Constant puis Saint-Santin de Maurs puis Port d'Agrès pour finir à Saint-Julien). Suite à cela, 3 scénarios envisageables :

- 1<sup>er</sup> : Fusion avec Maintien des 4 sites
- 2<sup>ème</sup> : Fusion avec suppression d'un site
- 3<sup>ème</sup> Regroupement de Saint-Santin de Maurs, Montmurat, Saint-Santin et Saint-Parthem et autonomie de Saint-Constant-Fournoulès avec Le Trioulou.

Après débat et avant toute décision, le conseil municipal demande obligatoirement qu'une réunion d'information soit organiser avec les parents d'élèves afin de recueillir leur avis.

### Délibération pour le versement des subventions 2024 aux associations -N° DE 2025 003

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** les subventions communales 2025 aux associations suivantes :

Associations	Montant
ACCA SAINT-CONSTANT-FOURNOULES	100 €
ADMR	200 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES + VOYAGE A PARIS	3 500 €
ASED	200 €
COMITE DE LA FOIRE A LA CERISE	3000 €
SUD CANTAL FOOT	1 500 €
COMITE FNACA DU CANTON DE MAURS	50 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	100 €
TENNIS CLUB PAYS MAURSOIS	100 €
ASS HIPPIQUE DE GERBAL	100 €
VIALIGURE	100 €
VIVRE EN CHATAIGNERAIE	100 €
France ALZHEIMER	100 €
AECT	100 €
HANDBALL CLUB PAYS MAURSOIS	100 €
VELO CLUB MAURSOIS	250 €
<b>TOTAL Article 6574</b>	<b>9 600 €</b>

### Création d'un terrain de PADEL -N° DE 2025 004

Monsieur Le Maire explique que la commune est équipée d'un terrain de tennis mais sa fréquentation est très faible. L'éclairage n'est plus adapté pour jouer en nocturne. Suite à la chute d'un arbre le grillage et des spots sont à changer.

Par conséquent il est proposé de transformer cet équipement en terrain de PADEL, sport en plein développement, dont le nombre de pratiquants augmente chaque année et qui rencontre un vif succès auprès des français(es) de toutes générations. A ce jour, aucun équipement similaire existe dans le pays maursois.

Cette opération peut bénéficier de subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 2 ABSTENTIONS, 1 CONTRE et 13 POUR

- **APPROUVE** la transformation du terrain de tennis en terrain de PADEL.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter les partenaires à vocation d'apporter un soutien au financement.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### Enfouissement du réseau téléphonique à l'Etang -N° DE 2025 005

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energie du Cantal. Le montant HT de l'opération s'élève à 620 €.

En application de la délibération du comité syndical en date du 03 Décembre 2020, avec effet au 1er Janvier 2021, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50% du montant HT de l'opération, soit :

- 1 versement de 310 € au décompte des travaux

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **DONNE** son accord sur les dispositions techniques et financières du projet
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à verser le fonds de concours
- **PROCÈDE** aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux

#### Travaux

Programme Voiries 2025 : Reprise du chemin du Tayrac pour 17 924,40 € TTC, Voiries 2025 pour 47 971,20 € TTC, Création d'un abris bus pour 7 120 € TTC et création des chicanes – allée des Platanes pour 2 896 € TTC.

Chemin des grenouilles : Pour le moment il est décidé de rester en l'état.

Adressage : achat de numéros supplémentaires.

Salle des Chasseurs au Belguiral : Changements de 6 fenêtres et d'une porte

Eglise de Fournoulès : Reprendre les tuiles qui tombent et Peintures intérieures

Aménagement de la place : Réalisation du marquage au sol

Cimetière : Reprise de certaines concessions en état d'abandon

Salle de Classe CM : Changement des luminaires

Cantine : Prévoir éventuellement le remplacement du four et du lave-vaisselle

Monument aux Morts de Fournoulès : Prévoir le démoissage du toit

Coffret électrique éclairage public Fournoulès : Remplacer les portes

Atelier : Mettre en place des cheneaux et mettre du tout venant devant en continuité de la dalle béton.

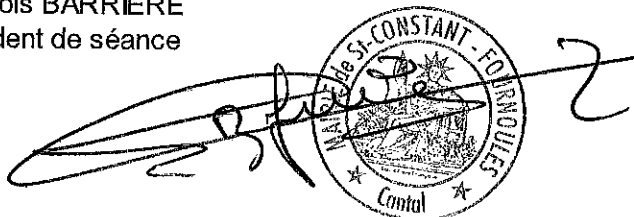
Panneaux Photovoltaïques : Une étude de pose de panneaux photovoltaïques par les Fermes de Figeac avait été réalisé sur le toit de l'école pour une puissance de 25 Kwa pour un montant de 29 713 € TTC. Le conseil municipal vote par 1 ABSTENTION et 15 POUR la réalisation de ce projet.

Pylône Antenne 5G : Suite à l'accord pour l'installation d'une antenne 5G, un pylône de 36m de haut doit être installé aux abords du cimetière. Le fournisseur Free demande que ce pylône soit finalement de 42 mètres. Le conseil municipal refuse et reste sur une hauteur de 36 mètres.

#### Questions Diverses

Recensement : clôture de la campagne de recensement de la population au 16 Février 2025. Dans l'attente de confirmation des chiffres par l'INSEE : 601 habitants en résidence principale + 110 en résidence secondaire + les compter à part soit un total de 720 habitants.

François BARRIERE  
Président de séance



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'Mairie de St-Constant - Fournoulès' around the top edge, 'Cantal' at the bottom, and a central emblem featuring a sun and a landscape. The signature is written in a cursive style and extends across the seal.